

La présidente**ARRETE N° 2021-42 du 16 avril 2021****RELATIF A LA PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION
DES REPRESENTANTS DES ETUDIANTS AUX CONSEILS CENTRAUX ET FACULTAIRES
ET D'UN REPRESENTANT DES PERSONNELS BIATSS A LA COMMISSION RECHERCHE
DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES D'UNIVERSITE DE PARIS****Scrutin du lundi 12 avril 2021 au jeudi 15 avril 2021**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;
- Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** l'avis du comité technique d'Université de Paris du 17 décembre 2020 portant sur la décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université de Paris ;
- Vu** la réunion du comité électoral consultatif du 17 décembre 2020 portant sur la décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université de Paris ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-01 de la présidente d'Université de Paris du 5 janvier 2021 portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université de Paris ;
- Vu** la réunion du comité électoral consultatif d'Université de Paris en date du 4 mars 2021 portant sur les arrêtés d'organisation des élections ;
- Vu** la réunion du comité électoral consultatif d'Université de Paris en date du 6 avril 2021 portant sur la recevabilité des candidatures ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-25 de la présidente d'Université de Paris du 12 mars 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et facultaires d'Université de Paris ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-26 de la présidente d'Université de Paris du 12 mars 2021 relatif à l'élection d'un représentant des personnels BIATSS à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-37 de la présidente d'Université de Paris du 9 avril 2021 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des étudiants au sein des conseils centraux et facultaires et d'un représentant des personnels BIATSS à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris et annulant et remplaçant l'arrêté n° 2021-35 du 8 avril 2021 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des étudiants au sein des conseils centraux et facultaires et d'un représentant des personnels BIATSS à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris ;
- Vu** l'arrêté n° 2021-39 de la présidente d'Université de Paris du 9 avril 2021 portant composition du bureau de vote centralisateur et des bureaux de vote électroniques pour l'élection des représentants des étudiants au sein des conseils centraux et facultaires et d'un représentant des personnels BIATSS à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris, et annulant et remplaçant l'arrêté n° 2021-36 du 8 avril 2021 portant composition du bureau de vote centralisateur et des bureaux de vote électroniques pour l'élection des représentants des étudiants au sein des conseils centraux et facultaires et d'un représentant des personnels BIATSS à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris ;
- Vu** les procès-verbaux de résultats des scrutins ;
- Vu** le guide électoral de la DGESIP relatif au vote électronique.



ARRETE :

Article 1 – Conseil d'administration

1.1 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au conseil d'administration d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants) les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « Le Poing Levé – une liste anticapitaliste, féministe et antiraciste de combat »

1. Madame TROULLIER Philomène - titulaire
2. Monsieur KOUSKOFF Gabriel - suppléant

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Monsieur LOUPAN Alexis - titulaire
2. Madame DESCOLS Audrey - titulaire
3. Monsieur MATIGNON Étienne - suppléant
4. Madame VILLAIN Clara - suppléante

Article 2 – Sénat académique

2.1 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au sénat académique d'Université de Paris au titre du collège des étudiants pour la faculté de Santé (3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants) les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur KADRI Youcef - titulaire
2. Madame BEDIN Mathilde - titulaire
3. Monsieur ESQUIVEL ENRIQUEZ Andres - titulaire
4. Madame BENARD-TCHAO Julie - suppléante
5. Monsieur BLANC Horace - suppléant
6. Madame LESUEUR Pauline - suppléante

2.2 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au sénat académique d'Université de Paris au titre du collège des étudiants pour la faculté des Sciences (3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants) les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Madame POTIER Anne-Lona - titulaire
2. Monsieur YAHMI Ryan - titulaire
3. Madame LANCELOT Adrienne - suppléante
4. Monsieur DANG Kévin - suppléant

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur VILLARET Félix - titulaire
2. Madame VINCENTI Serena - suppléante

2.3 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au sénat académique d'Université de Paris au titre du collège des étudiants pour la faculté Sociétés et Humanités (3 sièges titulaires et 3 sièges suppléants) les candidat(e)s suivant(e)s :

Conformément à l'article 44 des statuts d'université de Paris, « nul ne peut siéger dans plus d'un des conseils centraux de l'université de Paris (conseil d'administration et sénat académique), à l'exception du président ». Madame Philomène TROULLIER étant élue titulaire au sein du conseil d'administration et titulaire au sein du conseil de la faculté Sociétés et Humanités et au sénat académique, sa décision est de siéger au sein du conseil d'administration. Madame Lucia MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO devient donc titulaire au sein du conseil de la faculté Sociétés et Humanités et au sénat académique et Madame Bénédicte PELVET devient suppléante de Madame Lucia MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO au sein de ces deux conseils.

Liste : « Le Poing Levé – une liste anticapitaliste, féministe et antiraciste de combat »

1. Madame MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO Lucia - titulaire
2. Madame PELVET Bénédicte - suppléante



Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Madame RUDRAUF Raphaële - titulaire
2. Monsieur GAUTHERON Paco - suppléant

Liste : « Étudiant-e-s Solidaires pour une université libre, ouverte et inclusive et contre la sélection »

1. Madame ZANNI Louise - titulaire
2. Monsieur YANEZ Juan Pablo - suppléant

Article 3 – Faculté de Santé

3.1 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au conseil de la faculté de Santé d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (7 sièges titulaires et 7 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur KADRI Youcef - titulaire
2. Madame BEDIN Mathilde - titulaire
3. Monsieur ESQUIVEL ENRIQUEZ Andres - titulaire
4. Madame ULIAN Capucine - titulaire
5. Monsieur TREMBLAY Raphael - titulaire
6. Madame KOROL Judith - titulaire
7. Monsieur COSTA Clément - titulaire
8. Madame BENARD-TCHAO Julie - suppléante
9. Monsieur BLANC Horace - suppléant
10. Madame LESUEUR Pauline - suppléante
11. Monsieur DJELAILIA Yanis - suppléant
12. Madame ZICARI Elizabeth - suppléante
13. Monsieur MOSCA Ethan - suppléant
14. Madame FOEGLE Calistine - suppléante

3.2 – Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission formation de la faculté de Santé d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (12 sièges titulaires et 12 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur CHOWDHURY MONZURUL HASAN Rafin - titulaire
2. Madame MARAT Juliette - titulaire
3. Monsieur CHANZY Paul - titulaire
4. Madame AMIROUCHE Massilya - titulaire
5. Monsieur DE VILLOUTREYS Grégoire - titulaire
6. Madame RISCALA Chloé - titulaire
7. Monsieur ILLY Gabriel - titulaire
8. Madame LAMOTTE D'INCAMPS Natacha - titulaire
9. Monsieur FUCHS Adam - titulaire
10. Madame WINDSOR Adélie - titulaire
11. Monsieur MIMRAM Léo - titulaire
12. Madame DATHEVY Ines - titulaire
13. Monsieur SENGCHANH Edwin - suppléant
14. Madame GODET Armelle - suppléante
15. Monsieur CREMOUX Florian - suppléant
16. Madame ARDHAOUI Safia - suppléante
17. Monsieur SEBA Amir - suppléant
18. Madame GUERIN Morgane - suppléante
19. Monsieur DE BASTARD Arthur - suppléant
20. Madame CONAN Marine - suppléante
21. Monsieur WIEDEMANN Tanguy - suppléant
22. Madame SZENDY Lina - suppléante
23. Monsieur EL LADIKI Adam - suppléant
24. Madame MELART Louise - suppléante



3.3 – Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission recherche de la faculté de Santé d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame AIT SAID MéliSSa - titulaire
2. Monsieur SICARD Ludovic - titulaire

En raison d'une insuffisance de candidatures recevables, deux sièges suppléants demeurent vacants.

Article 4 – Faculté des Sciences

4.1 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au conseil de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (5 sièges titulaires et 5 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « Le Poing Levé – une liste anticapitaliste, féministe et antiraciste de combat »

1. Monsieur HAMON Youri - titulaire
2. Madame OLIVIER Lily - suppléante

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Madame POTIER Anne-Lona - titulaire
2. Monsieur YAHMI Ryan - titulaire
3. Madame LANCELOT Adrienne - suppléante
4. Monsieur DANG Kévin - suppléante

Liste : « Etudiants UP Unis »

1. Monsieur HADDAD Sacha - titulaire
2. Madame EL GUERMAT Rihab - suppléant

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur VILLARET Félix - titulaire
2. Madame VINCENTI Serena - suppléante

4.2 – Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission formation de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (12 sièges titulaires et 12 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Monsieur DEMARET Hugo - titulaire
2. Madame LE COR Sterenn - titulaire
3. Monsieur FERNANDO Théo - titulaire
4. Madame VEIRA CUEVAS Solène - titulaire
5. Monsieur DRIDI Elias - titulaire
6. Madame ITTÉ Ana-Carolina - titulaire
7. Monsieur GASTON BELLEGARDE Amayes - titulaire
8. Madame TELHANE Doha - titulaire
9. Monsieur LE BOTERFF Quentin - suppléant
10. Madame PIQUERAS Léa - suppléante
11. Monsieur L'HÔTE Guillaume - suppléant
12. Madame MARZOUK Myriam - suppléante
13. Monsieur PETITJEAN Évariste - suppléant
14. Madame MOUCHABAC Clara - suppléante
15. Monsieur EHRlich ADAM FRAILE Lukas - suppléant
16. Madame ZEIGER Joséphine - suppléante

Conformément à l'article 44 des statuts d'université de Paris, « nul ne peut siéger dans plus d'un conseil ou commission facultaire en tant que représentant élu des personnels ou des étudiants ». Monsieur Félix VILLARET étant élu titulaire au sein du conseil de la faculté des Sciences et au sénat académique et titulaire au sein de la commission formation de la faculté des Sciences, sa décision est de siéger au sein du conseil de la faculté des Sciences et au sénat académique. Monsieur Amaury STECK devient donc titulaire au sein de la commission formation de la faculté des Sciences et monsieur Marius LE TREHOUR devient donc suppléant de monsieur Amaury STECK au sein de cette commission.



Conformément à l'article 44 des statuts d'université de Paris, « nul ne peut siéger dans plus d'un conseil ou commission facultaire en tant que représentant élu des personnels ou des étudiants ». Madame Serena VINCENTI étant élue suppléante au sein du conseil de la faculté des Sciences et au sénat académique et titulaire au sein de la commission formation de la faculté des Sciences, sa décision est de siéger au sein du conseil de la faculté des Sciences et au sénat académique. Madame Manon TERME devient donc titulaire au sein de la commission formation de la faculté des Sciences et madame Murièle NGUYEN HUY devient donc suppléante de madame Manon TERME.

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur STECK Amaury - titulaire
2. Madame TERME Manon - titulaire
1. Monsieur NAMOLARU Léonard - titulaire
2. Madame OESLICK Claire - titulaire
3. Monsieur LE TREHOUR Marius - suppléant
4. Madame NGUYEN HUY Murièle - suppléante
5. Monsieur FDAL Abel - suppléant
6. Madame MERCURY Emma - suppléante

4.3 – Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission recherche de la faculté des Sciences d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Monsieur BASTIDE Mathieu - titulaire
2. Madame SAHLI Céilia - suppléante

Liste : « Doctorant-e-s solidaires »

1. Monsieur PEYROT Loïc - titulaire
2. Madame EL MOSSADEQ Layla - suppléante

Article 5 – Faculté Sociétés et Humanité

5.1 – Sont déclaré(e)s élu(e)s au conseil de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (7 sièges titulaires et 7 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Conformément à l'article 44 des statuts d'université de Paris, « nul ne peut siéger dans plus d'un des conseils centraux de l'université de Paris (conseil d'administration et sénat académique), à l'exception du président ». Madame Philomène TROULLIER étant élue titulaire au sein du conseil d'administration et titulaire au sein du conseil de la faculté Sociétés et Humanités et au sénat académique, sa décision est de siéger au sein du conseil d'administration. Madame Lucia MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO devient donc titulaire au sein du conseil de la faculté Sociétés et Humanités et au sénat académique et Madame Bénédicte PELVET devient suppléante de Madame Lucia MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO au sein de ces deux conseils.

Liste : « Le Poing Levé – une liste anticapitaliste, féministe et antiraciste de combat »

1. Madame MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO Lucia - titulaire
2. Monsieur GIRAUD Florian - titulaire
3. Madame PELVET Bénédicte - suppléante
4. Monsieur KOUSKOFF Gabriel - suppléant

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Madame RUDRAUF Raphaële - titulaire
2. Monsieur BENA Antoine - titulaire
3. Madame MICHALON-BENAÏM Pearl-Océane - titulaire
4. Monsieur GAUTHERON Paco - suppléant
5. Madame SAMMAH Maëlle - suppléante
6. Monsieur LAFRIZI Alexis - suppléant

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur LONEUX Antoine - titulaire
2. Madame GARCIA Sophie – suppléante



Liste : « Étudiant-e-s Solidaires pour une université libre, ouverte et inclusive et contre la sélection »

1. Madame ZANNI Louise - titulaire
2. Monsieur YANEZ Juan Pablo - suppléant

5.2 – Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission formation de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (12 sièges titulaires et 12 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Madame SANCHEZ Amandine - titulaire
2. Monsieur GUILBAUD Baptiste - titulaire
3. Madame MARREF Elisa - titulaire
4. Monsieur DAMERDJI Mehdi - titulaire
5. Madame CHAUVIN MALMEZAC Mathilde - titulaire
6. Monsieur WISOTZKI Maxime - titulaire
7. Madame KORCHIA Elea - suppléante
8. Monsieur LAYMOND Ilai - suppléant
9. Madame SZALAMACHA Marie-Madeleine - suppléante
10. Monsieur HOFFMANN Mathieu - suppléant
11. Madame LEROY Manon - suppléante
12. Monsieur FABE Luka - suppléant

Liste : « UNI & Action IUT : Présentiel, mérite, insertion pro ! »

1. Monsieur ARFEUILLERE Loïc - titulaire
2. Madame TOHME Zeina - titulaire
3. Monsieur OPPENHEIMER Julien - suppléant
4. Madame REYNAUD Tiphaine - suppléante

Conformément à l'article 44 des statuts d'université de Paris, « nul ne peut siéger dans plus d'un conseil ou commission facultaire en tant que représentant élu des personnels ou des étudiants ». Madame Louise ZANNI étant élue titulaire au sein du conseil de la faculté Sociétés et Humanités et au sénat académique et suppléante au sein de la commission formation de la faculté Sociétés et Humanités, sa décision est de siéger au sein du conseil de la faculté Sociétés et Humanités et au sénat académique. Madame Gracia MOPIA devient donc suppléante de Madame Zoé CHALAIS au sein de la commission formation de la faculté Sociétés et Humanités.

Liste : « Etudiant-e-s Solidaires pour une université libre, ouverte et inclusive et contre la sélection »

1. Madame CHALAIS Zoé - titulaire
2. Monsieur ZANNI Rémi - titulaire
3. Madame HAKEM Myriam - titulaire
4. Monsieur GOORE BI Debeman - titulaire
5. Madame MOPIA Gracia - suppléante
6. Monsieur HOLGUIN Raffaelli - suppléant
7. Madame ARBUS Laurie - suppléante
8. Monsieur DI MEO Nicolas - suppléant

5.3 – Sont déclaré(e)s élu(e)s à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des étudiants (4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants), les candidat(e)s suivant(e)s :

Liste : « Doctorant-e-s Solidaires »

1. Madame SMIRNOVA Elena - titulaire
2. Monsieur AUPIAIS Armand - titulaire
3. Madame MESTANZA Rosa - titulaire
4. Monsieur LOBO MONTROYA Diego - suppléant
5. Madame CUMER Charlotte - suppléante
6. Monsieur BARRIENTOS Felipe Andres - suppléant

Liste : « BOUGE TA FAC AVEC L'AGEP ET TES ASSOS »

1. Monsieur MANTCHALA Sureish - titulaire
2. Madame LAMNIAI Maria - suppléante



5.4 - Est déclarée élue, pour l'élection à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université de Paris au titre du collège des personnels BIATSS (1 siège), la candidate suivante :

Madame SHAIK-REVERSAT Mélanie

Article 6 - Mandats :

La durée du mandat des représentants des étudiants est de 2 ans. Le mandat des membres des conseils court à compter du 21 juin 2021.

Le mandat de la représentante des personnels BIATSS au sein de la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités court à compter de la publication du présent arrêté et pour la durée du mandat des élus des personnels restant à courir avant un renouvellement complet.

Article 7 - Voies et délais de recours :

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que la présidente de l'université et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6^{ème} jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5^{ème} jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

Article 8 - Prise d'effet :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.

Article 9 - Exécution :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le 16 avril 2021

La présidente d'Université de Paris

Christine CLERICI

Transmis au rectorat le : **16 AVR. 2021**

Affiché le : **16 AVR. 2021**